



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Deux –Sèvres

Arrondissement de BRESSUIRE

Commune de **GEAY**



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FEVRIER 2026

Le six février deux-mille-vingt six à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de GEAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BERNARD Jean-Marc, Maire.

PRESENTS : BERNARD Jean-Marc, CHAUVÉ Frédéric, QUINTY Tony, BAIN Caroline, RENAULT Sylvie, CLOCHARD Anthony, VINCENT Sylvia, MORIN Mélanie et ROY Nicolas.

ABSENTS / EXCUSES :

POUVOIRS : Annie ROTUREAU a donné pouvoir à Jean-Marc BERNARD.

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Frédéric CHAUVÉ est désigné conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers Municipaux	:	10
Nombre de Conseillers Municipaux présents	:	09
Nombre de pouvoir	:	01
Nombre d'absents	:	00

Date de l'avis de convocation et de son affichage : **30 janvier 2026**

Constatant que le quorum de l'Assemblée est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Les thèmes de l'ordre du jour sont :



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Deux-Sèvres

Arrondissement de BRESSUIRE

Commune de GEAY

1 – VOTE COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025

Hors de présence au vote de M. le Maire, Mme Sylvie RENAULT doyen Elue du Conseil municipal expose les résultats en fonctionnement et investissement pour chaque budget

Le budget général de l'exercice 2025 pour lesquels les Comptes Financiers Uniques vous a été soumis par Monsieur le Maire sont exécutés du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

De ces documents comptables se dégagent les résultats suivants :

BUDGET GÉNÉRAL 12600

Recettes d'investissement : 9 123.68 €
Dépenses d'investissement : 92 845.51 €
Déficit d'investissement de : - 83 721.83 €

Recettes de fonctionnement : 270 867.13 €
Dépenses de fonctionnement : 212 104.43 €
Excédent de fonctionnement de 58 762.70 €

ENR GEAY 12601

Recettes d'investissement : 0 €
Dépenses d'investissement : 0 €
Résultat d'investissement 0 €

Recettes de fonctionnement : 1 703.13 €
Dépenses de fonctionnement : 0 €
Excédent de fonctionnement : 1 703.13 €

LES DORNIERES 12602

Recettes d'investissement : 0 €
Dépenses d'investissement : 0 €
Résultat d'investissement de 0 €

Recettes de fonctionnement : 0 €
Dépenses de fonctionnement : 0 €
Résultat de fonctionnement de 0 €

Après décision du Conseil municipal, les membres présents votent à l'unanimité des comptes financiers uniques 2025.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Deux –Sèvres

Arrondissement de BRESSUIRE

Commune de GEAY

2 – AFFECTATIONS RESULTATS 2025

COMMUNE DE GEAY - 12600

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat antérieur reporté <i>(ligne 001 du CA)</i>		47 297.74 €
Dépenses réalisées en 2025	92 845.51 €	-83 721.83 €
Recettes réalisées en 2025	9 123.68 €	
Solde d'exécution <i>A reprendre au compte 001 du BP 2026</i>		- 36 424.09 €
Reste à Réaliser		
Dépenses à réaliser		- €
Recettes à réaliser		
Besoin de Financement		- 36 424.09 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultat antérieur reporté <i>(ligne 002 du CA)</i>		207 206.32 €
Dépenses réalisées en 2025	212 104.43 €	58 762.70 €
Recettes réalisées en 2025	270 867.13 €	
RESULTAT A AFFECTER		265 969.02 €
AFFECTATION DU RESULTAT		265 969.02 €
Affectation en Réserves (cpte 1068)		36 424.09 €
Report à nouveau en Fonctionnement <i>Compte 002 du BP 2026</i>		229 544.93 €



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Deux –Sèvres

Arrondissement de BRESSUIRE

Commune de GEAY

BUDGET ENR -12601

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté <i>(ligne 001 du CA)</i>	27 000,00 €
Dépenses réalisées en 2025 - €	- €
Recettes réalisées en 2025 - €	- €
Solde d'exécution <i>A reprendre au compte 001 du BP 2026</i>	27 000.00 €
Reste à Réaliser	
Dépenses à réaliser	- €
Recettes à réaliser	
Besoin de Financement	27 000.00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat antérieur reporté <i>(ligne 002 du CA)</i>	654.71 €
Dépenses réalisées en 2025 - €	
Recettes réalisées en 2025 1 703.03 €	+ 1 703.03 €
RESULTAT A AFFECTER	2 357.74 €
AFFECTATION DU RESULTAT	
Affectation en Réserves (cpte 1068)	- €
Report à nouveau en Fonctionnement <i>Compte 002 du BP 2026</i>	2 357.74 €



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Deux –Sèvres

Arrondissement de BRESSUIRE

Commune de GEAY

LOTISSEMENT LES DORNIERES - 12602

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat antérieur reporté <i>(ligne 001 du CA)</i>		9 000.00 €
Dépenses réalisées en 2025	- €	- €
Recettes réalisées en 2025	- €	
Solde d'exécution <i>A reprendre au compte 001 du BP 2026</i>		9 000,00 €
Reste à Réaliser		
Dépenses à réaliser		- €
Recettes à réaliser		
Besoin de Financement		9 000,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat antérieur reporté <i>(ligne 002 du CA)</i>		
Dépenses réalisées en 2025	- €	- €
Recettes réalisées en 2025	- €	
RESULTAT A AFFECTER		- €
AFFECTATION DU RESULTAT		- €
Affectation en Réserves (cpte 1068)		
Report à nouveau en Fonctionnement <i>Compte 002 du BP 2026</i>		- €



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Deux –Sèvres

Arrondissement de BRESSUIRE

Commune de **GEAY**

Le Conseil municipal approuve les affectations de résultats telle que présentées dans les tableaux annexes ci-dessus,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité les précités.

3 –AVANCE BUDGET COMMUNE VERS BUDGET LOTISSEMENT

M. le Maire a informé le versement de 25 000 euros du budget commune 12600 vers le budget lotissement les Dornières 12602 destiné à suivre les opérations d'aménagement à la viabilisation et de cession des terrains à l'avenir.

BUDGET COMMUNE 12600 - 2026			
Libellés	DEPENSE INVESTISSEMENT		
	Opération	Imputation	Somme
	OPFI	(27) 27638	25 000.00 €

BUDGET LOTISSEMENT LES DORNIERES 12602 - 2026			
Libellés	RECETTE INVESTISSEMENT		
	Opération	imputation	Somme
	OPNI	(16) 168741	25 000.00€

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents la proposition du versement de 25 000.00 euros à l'investissement du lotissement Les Dornières.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Deux –Sèvres

Arrondissement de BRESSUIRE

Commune de **GEAY**

4 –AVANCE BUDGET ENr VERS BUDGET COMMUNE

M. le Maire a informé le versement de 3 000 euros du budget ENr 12601 vers le budget commune 12600 destiné à suivre l'opération tous les ans de 10% sur 30 000.00 euros du budget Enr.

BUDGET ENR 12601 - 2026			
Libellés	DEPENSE INVESTISSEMENT		
	Opération	Imputation	Somme
	OPFI	(27) 2763 autres établissements publics	3 000.00 €

BUDGET COMMUNE 12600 - 2026			
Libellés	RECETTE INVESTISSEMENT		
	Opération	imputation	Somme
	OPFI	(27) 27638	3 000.00€

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents la proposition du versement de 3 000.00 euros.

5- PARTICIPATION POUR LE RISQUE PRVOYANCE SANTE COMPLEMENTAIRE (PSC)

M. le Maire a informé le Conseil municipal à adhérer à la convention de participation **pour le risque prévoyance** conclue entre le Centre de gestion 79 et la Mutuelle Nationale (MNT)/RELYENS à effet au 1^{er} janvier 2026 :

- de verser une participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant souscrit au contrat prévoyance MNT proposé dans le cadre de la convention de participation sur le risque prévoyance du CDG79,
- de fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de **15 euros bruts** par agent, par mois,
- de prendre acte que l'adhésion à la convention de participation donne lieu à une contribution financière des collectivités et établissements publics au CDG79, versée à l'adhésion, pour le suivi et le pilotage de la convention de participation , et autorise M. le Maire ayant délégation à signer la convention « protection sociale complémentaire – pilotage des conventions de participation » avec le CDG79,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants et notamment les crédits nécessaires au versement de la participation financière des agents,
- de donner pouvoir à M. le Maire ayant délégation pour signer les pièces relatives à cette affaire,
- d'autoriser M. le Maire ayant délégation à signer la convention d'adhésion à la convention de participation MNT pour le risque prévoyance.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Deux –Sèvres

Arrondissement de BRESSUIRE

Commune de **GEAY**

D' adhérer à la convention de participation **pour le risque santé** conclue entre le Centre de gestion 79 et la Mutuelle Nationale (MNT)/RELYENS à effet au 1^{er} janvier 2026 :

- de verser une participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant souscrit au contrat santé MNT proposé dans le cadre de la convention de participation sur le risque santé du CDG79,
- de fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de **15 euros bruts** par agent, par mois,
- de prendre acte que l'adhésion à la convention de participation donne lieu à une contribution financière des collectivités et établissements publics au CDG79, versée à l'adhésion, pour le suivi et le pilotage de la convention de participation , et autorise M. le Maire ayant délégation à signer la convention « protection sociale complémentaire – pilotage des conventions de participation » avec le CDG79,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants et notamment les crédits nécessaires au versement de la participation financière des agents,
- de donner pouvoir à M. le Maire ayant délégation pour signer les pièces relatives à cette affaire,
- d'autoriser M. le Maire ayant délégation à signer la convention d'adhésion à la convention de participation MNT pour le risque santé.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'accepter les propositions précitées ci-dessus.

6-DIVERS

Nous avons fait appel à ALTAS AVOCATS concernant l'affaire MARSAULT/TARAUD, pour régulariser comptablement leur intervention, fixe leurs frais d'honoraires à 900 euros HT soit 300€ HT x 3 heures de travail pour émettre un courrier.

Facture EIRL LAMIRÉ à Bressuire de 5 228.57 euros concernant le renforcement de la charpente de l'atelier municipal (mise en place de LPN 100 de chaque côté de l'arbalétrier boulonner dans l'arne.)

Entreprise Vincent BERTHELOT ne possédant pas de certificat RGE, M. le Maire a dû faire appel à l'entreprise Christophe FAZILLEAU étant titulaire de la certification et l'engagement de qualité d'installation des générateurs photovoltaïques concernant notre atelier municipal.

Nous avons établi un arrêté permanent de voirie à AGUR remplace Véolia concernant l'autorisation pour la réalisation de tous travaux sur le domaine public de la Commune de GEAY. A compter du 20 janvier 2026, AGUR est autorisé à exécuter les travaux nécessaires à la maintenance du réseau eau.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Deux-Sèvres

Arrondissement de BRESSUIRE

Commune de **GEAY**

M. le Maire a rencontré la société NATRAN (anciennement GRTgaz) envisage la réalisation d'une canalisation de transport de gaz dans le Grand Ouest dans le cadre du projet GOCO2.

Cinq départements sont concernés : Deux-Sèvres, Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire et Mayenne
Les zones d'étude des canalisations couvrent en grande partie le bocage Bressuirais et se prolonge vers le Choletais au sud du Maine-et-Loire. Les canalisations sont enfouies à une profondeur minimale d'1 mètre et le diamètre des canalisations varie entre 200 et 800 mm soit des diamètres similaires à ceux du réseau existant de transport du gaz naturel.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance. La séance est levée à 21h30.

M. le Maire,
Jean-Marc BERNARD,

